

Réunion Mensuelle avec les Représentants du Personnel pour le Pôle Adulte

Le jeudi 2^{er} juillet 2020

Présents : Mme Thebaut Martine, Mme Weber Coraline, Mr Paquin Régis, Mr Alidjra Kamal, Mr Ehrhart Joël

- 1-** La date du déménagement dans le nouvel établissement a-t-elle été repoussée suite au confinement ? Avez une date de livraison approximative ?

Réponse : En effet un certain retard a été pris durant la période de confinement... mais depuis le mois de mai, les travaux ont repris avec ardeur, et le chef de chantier est très optimiste pour rattraper le retard des mois de mars et avril, et pouvoir livrer le bâtiment dans les délais initialement prévus.

La livraison à "Vienne Habitat", propriétaire du bâtiment, devrait se faire pour novembre ou décembre 2020 d'après le chef de chantier.

- 2-** Les professionnels pourront ils visiter le bâtiment prochainement ? Une visite sera t'elle prévue également pour les résidents ?

Réponse : Nous avons demandé au constructeur et au propriétaire de faire un appartement témoin entièrement équipé et finalisé pour septembre afin que d'éventuels ajustements puisse être fait sur les finitions et installation des différents logements. Ils ont accepté la livraison pour le mois de septembre de cette chambre témoin.

Des visites seront organiser lorsque cette appartement témoin sera livré afin que la projection d'une vie et habitat dans ce bâtiment soit le plus possible. Les visites pour les salariés et les résidents seront organisé avec le constructeur, car l'accès sur un chantier est sous sa responsabilité.

- 3-** Concernant les appartements inclusifs, nous devons avoir des informations complémentaires sur les conditions d'entrée dans ses logements en avril. Avez-vous des informations à nous communiquer : fonctionnement, montant du loyer, profil des locataires, âge, orientation MDPH, ...

Réponse : pour rappel, la notion de logement inclusif met ces équipements locatifs dans le cadre du "droit commun". La location ce chaque appartement sera faite entre "Vienne Habitat" et le locataire de l'appartement, en lien ou pas, avec le

tuteur,curateur ou tout seul selon la situation. Nonobstant cette état de fait, cet hébergement inclusif a une destination spécifique pour des personnes en situation de handicap sensoriel car les équipements sont mis en place pour une autonomie optimale.

Il n'y a pas de principe d'âge pour un dispositif de ce type, une orientation de la MDPH est possible pour un fléchage du parcours des personnes... je ne pense pas qu'il y ait, par contre, une orientation à proprement parler de la MDPH avec une date de début et de fin.

Pour ce qui est des tarifs de location pour ces logements inclusifs, le moins cher est à **252,11 €uros** et le plus cher à **298,31 €uros**. Ces différences sont dues à la surface habitable et l'accès à un balcon privé ou non. Les charges locatives ne sont pas comprises dans ces évaluations.

- 4-** Les personnes intéressées pour intégrer les logements souhaiteraient pouvoir le visiter. Une visite sera-t-elle possible prochainement ?

Réponse : une visite des logements inclusifs peut avoir lieu dans les mêmes conditions décrites dans la réponse à la question n°2.

Cependant, il faudra veiller à un accompagnement dans l'esprit de l'habitat inclusif, qui se veut en dehors d'un dispositif "collectif".

- 5-** La fin de l'état d'urgence sanitaire, prévue à priori au 10 juillet, aura-t-elle des conséquences sur les protocoles mis en place dans les établissements ?

Réponse : une adaptation constante à l'évolution de la situation sanitaire est faite par la cellule de crise. Elle prend en compte les nouvelles directives nationales ainsi que les avancées scientifiques sur le Covid-19.

Toutes ces évolutions de procédures sont publiées et communiquées sur le site de l'APSA dans la rubrique correspondante : *Site de l'APSA puis documentation Pro*

- 6-** - Suite à la levée de la zone de confinement sur "HAWAÏ",

Réponse : Nous avons réorganiser les zones de confinements "Covid" sur le pôle adulte avec deux zones de confinement disponible pour 12 places en tout, une à proximité du Clos du Bélin, et l'autre au foyer d'Hébergement à Saint-Éloi. L'Unité "Hawaii" accueille à nouveau les résidents partir du 29 juin 2020.

- 7-** la "Maison des Familles" va-t-elle être remise à disposition des familles ? et à partir de quand ?

Réponse : La maison des familles est à nouveau disponible sur le site de "la Varenne" à compter du 17 juillet 2020.

Les conditions d'utilisation dans le contexte actuel imposent un délai de deux jours francs entre le départ et l'arrivée d'une famille.

Durant cette période un ménage avec des produits désinfectants est mis en place.

8- Le poste ASI qui était occupée par Mme Bréjard, va-t-il être pourvu ? et quand ?

Réponse : Madame Bréjard était employé sous un contrat aidé PEC et non comme ASI figurant sur l'organigramme de l'établissement.

Le renouvellement de ce type de contrat, est conditionné aux orientations et au financement que le gouvernement octroie dans ces choix de politique publique et le ministère du travail et de l'emploi.

Nous ferons le point sur ces possibilités pour des renouvellements ou de nouvelles personnes selon les retours que nous ferons les autorités.

L'équipe de direction de "la Varenne"
Le directeur de transition
Joël EHRHART